



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Abattage d'arbres sur les propriétés longeant les lignes de transport dans le secteur St-Jean-Chrysostome : Hydro-Québec doit compenser

Lévis, le 27 septembre 2009. – En présence de Madame Danielle Marinelli, mairesse de Lévis, et du conseiller du secteur, Monsieur Guy Dumoulin, Hydro-Québec a rencontré mercredi dernier les citoyens impliqués dans sa décision non-équivoque d'abattre un nombre significatif d'arbres matures présents à la fois sur les propriétés de ces citoyens et sur sa propre servitude. Selon la société d'État, il s'agit d'une question de sécurité pour les voisins des pylônes.

Malgré de vives revendications des participants quant à la perte de leur qualité de vie, Hydro-Québec a accepté du bout des lèvres d'étaler les coupes sur plusieurs années. N'ayant aucun programme de compensation, elle n'a pu que promettre de fournir aux citoyens une liste des essences compatibles avec la proximité des installations.

Le GIRAM est d'avis qu'Hydro-Québec doit compenser la perte de ces arbres comme l'ont fait le Canadien National dans le secteur de Charny dernièrement et la Garde côtière dans le parc de la Martinière l'automne dernier. Hydro-Québec doit s'engager à reboiser le quartier concerné par la même quantité d'arbres qu'elle a coupés, arbres devant posséder un diamètre au moins identique aux arbres abattus dans la mesure du possible quant à leur viabilité lors du reboisement. Notamment, il pourrait s'agir de plantation visant la bordure des rues afin de créer des environnements attrayants, réduire les îlots de chaleur en plus de maintenir et même d'augmenter la valeur des propriétés.

Bref, il s'agit de s'assurer au minimum que la Ville de Lévis ne soit pas en solde négatif quant à la quantité et la valeur des arbres présents dans les quartiers résidentiels.

Le GIRAM est un groupe bénévole qui a comme mission, entre autres, d'intervenir sur tous dossiers se prêtant à la diffusion de valeurs patrimoniales et environnementales, de choix de société, de principes de développement durable et qui peut contribuer à l'éducation relative à l'environnement de la population en général et des divers intervenants du milieu.

-30-

Source : Estelle Portelance
Présidente du GIRAM